

(N° 151.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 MARS 1837.

Tableau des amendements adoptés dans le budget de la guerre.

	Chiffre du gouvernement.	Chiffre voté par la Chambre.	Majoration.	Réduction.	Observations.
CHAPITRE PREMIER.					
<i>Administration centrale.</i>					
Art. 1. Traitement du ministre et indemnité de logement.	25,000 00	25,000 00			
— 2. Traitement des employés et gens de ser- vice.	165,000 00	165,000 00			
— 3. Frais de route et de séjour.	2,000 00	10,000 00	7,000 00		M. le ministre s'y est rallié.
— 4. Matériel du ministère.	60,000 00	60,000 00			
— 5. Matériel du dépôt de la guerre. . . .	4,000 00	4,000 00			
CHAPITRE II.					
<i>Soldes et masses de l'armée. Frais divers des corps.</i>					
SECTION PREMIERE. — Solde des états-majors.					
Art. 1. État-major-général. <i>Traitements des officiers - généraux et autres, tant titulaires qu'adjoints de l'état-major. Supplément de solde aux officiers d'in- fanterie, aides-de-camp et officiers d'ordonnance. Traitements de dispo- nibilité.</i>	682,033 70	682,033 70			
— 2. <i>Indemnité de représentation aux géné- raux qui commandent les troupes can- pées, au gouverneur de la résidence et aux généraux commandants supé- rieurs des troupes stationnées dans les provinces d'Anvers et des deux Flan- dres.</i>	36,051 00	36,051 00			
— 3. État-major des places.	270,889 20	270,889 20			
— 4. Intendance militaire.	144,046 40	144,046 40			
— 5. État-major particulier de l'artillerie. .	233,289 30	233,289 30			
— 6. Id. id. du génie.	263,280 75	263,280 75			

	Chiffre du gouvernement.	Chiffre voté par la Chambre.	Majoration.	Réduction.	Observations.
SECTION 2. — <i>Solde des troupes.</i>					
Art. 1. Infanterie.	11,522,653 89	11,624,027 49	76,173 60		
— 2. Cavalerie.	3,672,963 75	3,624,340 77		48,622 98	
— 3. Artillerie.	2,799,215 69	2,778,290 69		20,925 00	
— 4. Génie.	384,839 37	384,839 37			
— 5. Gendarmerie.	1,476,102 23	1,476,102 23			
— 6. Ambulances.	286,911 02	286,911 02			
SECTION 3. — <i>Masses des corps, frais divers, indemnités.</i>					
Art. 1. Masse de pain.	1,964,797 37	1,996,595 37	31,698 00		
— 2. — de fourrages.	4,584,584 50	4,576,994 50		7,590 00	
— 3. — d'habillement en d'entretien.	3,845,115 35	3,915,115 35	70,000 00		
— 4. — d'entretien du harnachement et ferrure des chevaux.	334,087 50	334,087 50			
— 5. — de renouvellement du harnachement et de la buffleterie	170,000 00	170,000 00			
— 6. — de casernement des chevaux.	108,197 00	104,391 00		3,806 00	
— 7. — de casernement des hommes.	830,966 70	773,805 70		57,161 00	
— 8. Frais de route des officiers	111,000 00	111,000 00			
— 9. Transports généraux et autres.	126,500 00	126,500 00			
— 10. Primes de réengagement.	24,000 00	24,000 00			
— 11. Chauffage et éclairage des corps-de-garde	110,000 00	110,000 00			
— 12. Frais de police.	35,000 00	35,000 00			
— 13. Cantonnements, indemnité de logement et nourriture.	897,476 48	1,072,045 53	174,569 05		
— 14. Frais de découcher des gendarmes	70,000 00	70,000 00			
— 15. Remonte.	788,800 00	788,800 00			
— 16. Frais de bureau et d'administration des corps	471,840 00	450,000 00		21,840 00	
CHAPITRE III. <i>Service de santé.</i>					
Crédit provisoire.		245,000 00			
CHAPITRE IV. <i>École militaire.</i>					
Article unique.	120,000 00	120,000 00			
CHAPITRE V. <i>Matériel de l'artillerie et du génie.</i>					
Art. 1. Matériel de l'artillerie.	1,209,318 00	1,209,318 00			
— 2. Matériel du génie.	2,470,000 00	2,747,000 00	277,000 00		
CHAPITRE VI. <i>Traitements divers.</i>					
Art. 1. Traitements temporaires de non-activité.	269,817 35	269,817 35			
— 2. Traitements des aumôniers.	17,000 00	17,000 00			
— 3. — d'employés temporaires.	54,915 50	54,915 50			
— 4. Pensions des militaires décorés sous l'ancien gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo.	33,384 53	33,384 53			
CHAPITRE VII. <i>Dépenses imprévues.</i>					
Article unique.	107,215 27	84,702 78		22,512 49	M le ministre s'y est rallié.